



Ollainville

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 7 février 2023 -

DELIBERATION
N° CM 22/127/2023

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 1^{er} février, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,

M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Marie-France DELANZY qui donne procuration à Mme Sophie Anne PÉAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Adeline CLOGENSON

• Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Programmation 2023

Monsieur Ludovic GOURDY, conseiller municipal, rappelle aux membres du Conseil Municipal que la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) créée en 2016 et pérennisée par la loi de finances pour 2023, vise à soutenir l'investissement des collectivités territoriales.

Cette dotation déconcentrée s'établit sous la forme d'une enveloppe comprenant, d'une part, les projets liés aux grandes priorités d'investissement, et d'autre part, les projets inscrits dans un contrat signé avec l'État.

Un appel à projet a été lancé et un courrier détaillant les domaines concernés pour les opérations éligibles à cet appel à projets, a été adressé par Monsieur le Préfet, le 6 décembre 2022.

Cette mesure vise à obtenir un effet significatif et rapide sur l'investissement local, facteur de croissance et d'emploi.

Les opérations éligibles à cet appel à projets concernent les domaines suivants :

- La transition écologique des territoires,
- Rénovation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel,
- Travaux d'aménagement urbains et sécurisation des ouvrages d'art,
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile,

- la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,

Ainsi, la Commune d'Ollainville est en mesure de solliciter une aide financière pour 2 opérations :

- opération n°1 : pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du pôle sportif
- opération n°2 : rénovation thermique des installations de chauffage sur les bâtiments communaux

Le plan de financement de ces 2 opérations est le suivant :

Opérations proposées	Montant HT	Subventions déjà obtenues	Subvention demandée DSIL 2023
Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du pôle sportif	55 419.70 €	0€	22 000.00 €
Rénovation thermique des installations de chauffage sur les bâtiments communaux	21 000.00 €	0 €	6 300.00 €

C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de solliciter la Préfecture de l'Essonne, au travers du fonds de soutien à l'investissement, en vue de la réalisation de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'appel à projet lancé par Monsieur le Préfet de l'Essonne, dans le cadre de la programmation de Dotation de Soutien Local 2023,

Considérant les opérations d'investissement programmées et retenues pour l'année 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ

- **Approuve** la réalisation des projet présentés et estimés à :

- opération n°1 - pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du pôle sportif : 55 419.70 € HT
- opération n°2 - rénovation thermique des installations de chauffage sur les bâtiments communaux : 21 000.00 € HT

- **Approuve** les plans de financement exposés ci-dessus.

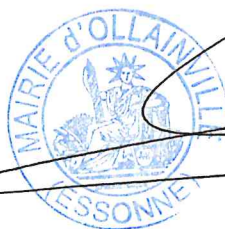
- **Charge** Monsieur le Maire de solliciter cette subvention auprès du Préfet de l'Essonne, dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement, au taux maximum tel qu'il sera déterminé par l'Autorité compétente.

- **Priorise** ces opérations comme suit :

Position n° 1 : pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du pôle sportif

Position n° 2 : rénovation thermique des installations de chauffage sur les bâtiments communaux

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.



Le 8 février 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

Jean-Michel Girardeau